



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur la trentième session
(1er-5 mars 1999)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 1999
Supplément No 4

Commission de statistique

Rapport sur la trentième session
(1er-5 mars 1999)

Conseil économique et social
Documents officiels, 1999
Supplément No 4



Nations Unies • New York, 1999

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

RÉSUMÉ

À sa trentième session, la Commission de statistique a adopté les classifications de dépenses par objet et les principes et recommandations concernant un système de statistiques de l'état civil. Elle a également adopté les directives pratiques concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques.

La Commission a également recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution prévoyant la tenue, à l'avenir, d'une session annuelle (et non plus biennale) de la Commission, et l'abolition du Groupe de travail de la Commission sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination.

Faisant le point des incidences statistiques des grandes conférences et réunions au sommet tenues récemment sous l'égide des Nations Unies, la Commission a) a félicité la Division de statistique de l'ONU pour la compilation empirique de l'ensemble minimal des données sociales nationales que la Commission a adopté à sa vingt-neuvième session et pour les travaux préliminaires entrepris pour recenser les indicateurs établis et diffusés par la communauté internationale, constatant en même temps que l'inventaire des indicateurs de développement dressé par la Division de statistique de l'ONU est un instrument permettant d'analyser plus à fond les doubles emplois, chevauchements et incompatibilités; b) a instamment demandé aux institutions internationales de veiller à harmoniser et à rationaliser les diverses séries d'indicateurs utilisés au niveau international et à améliorer la coordination au niveau de la collecte des données afin de ne pas exiger trop des pays; et c) a instamment demandé aux institutions internationales et aux donateurs bilatéraux d'aider les pays à se doter d'une capacité statistique suffisante pour produire des données relatives au développement. La Commission a examiné et approuvé un projet de rapport sur les indicateurs destiné à être soumis par la Division au Conseil économique et social lors de sa réunion officielle de mai 1999 sur les indicateurs.

La Commission a examiné la suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination et appelé l'attention du Conseil sur un certain nombre de mesures qu'elle a prises conformément aux demandes du Conseil. La Commission s'est déclarée prête à examiner les questions pertinentes qui lui seraient soumises par les autres commissions techniques afin d'arriver à une conception mieux intégrée des problèmes dont s'occupe le Conseil.

La Commission a passé en revue les activités des groupes de pays et des organisations internationales touchant divers aspects des statistiques économiques, sociales et de l'environnement. La Commission a en particulier :

a) Insisté de nouveau sur la nécessité pour ces groupes de se fixer des objectifs et des programmes de travail clairs et d'en donner connaissance à la Commission;

b) Pour ce qui est du Programme de comparaison internationale, demandé au Président de nommer un groupe avec mission de donner des avis sur les mesures supplémentaires à prendre pour remédier aux déficiences relevées et prié les

organisations internationales s'occupant du Programme d'élaborer des plans pour tenir compte des recommandations pertinentes;

c) Décidé d'abolir l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement et de charger dans toute la mesure du possible le Sous-Comité des activités statistiques du CAC du maintien de la coordination dans ce domaine.

En ce qui concerne le Système spécial de diffusion des données du Fonds monétaire international (FMI), des membres de la Commission ont souligné que le système devait être suffisamment souple pour permettre aux pays d'orienter leur développement statistique vers des secteurs prioritaires en fonction de leur situation propre. La Commission a demandé à la Division de statistique de l'ONU et au FMI de travailler à l'amélioration du processus de communication et de consultation.

La Commission a examiné son fonctionnement et adopté de nouvelles formules propres à en accroître l'efficacité.

La Commission a approuvé l'idée d'établir un document qui faciliterait la compréhension, la diffusion et la mise en oeuvre des principes fondamentaux en matière de statistiques officielles adoptés antérieurement par la Commission.

La Commission s'est félicitée de la création de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a souligné que l'Institut devait travailler en complète collaboration avec les institutions en place s'occupant de questions connexes et a demandé à ces institutions de faire place à l'Institut dans leurs dispositifs officiels et officieux de collaboration.

La Commission a approuvé le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU, y compris le plan et le calendrier de mise en oeuvre des recommandations issues de l'évaluation approfondie des activités statistiques effectuée par le Bureau des services de contrôle interne.

TABLE DES MATIÈRES

| <u>Chapitre</u> | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|---|---------------------|-------------|
| I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION . . . | 1 - 4 | 1 |
| A. Projet de résolution | 1 | 1 |
| B. Projet de décision | 2 | 2 |
| C. Questions portées à l'attention du Conseil . . . | 3 - 4 | 5 |
| II. STATISTIQUES ÉCONOMIQUES | 5 - 60 | 6 |
| A. Comptabilité nationale | 5 - 18 | 6 |
| B. Statistiques du commerce international . . . | 19 - 24 | 8 |
| C. Statistiques des services | 25 - 27 | 9 |
| D. Statistiques des finances | 28 - 32 | 10 |
| E. Autres statistiques économiques | 33 - 60 | 10 |
| III. STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES ET STATISTIQUES DES MIGRATIONS | 61 - 70 | 15 |
| IV. STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT | 71 - 77 | 17 |
| V. INCIDENCES STATISTIQUES DES GRANDES CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES TENUES RÉCEMMENT | 78 - 92 | 18 |
| VI. SUITE DONNÉE AUX RÉOLUTIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AUX CONCLUSIONS CONCERTÉES DE SON DÉBAT DE HAUT NIVEAU ET DU DÉBAT QU'IL A CONSACRÉ AUX QUESTIONS DE COORDINATION | 93 - 97 | 21 |
| VII. CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES | 98 - 108 | 23 |
| VIII. COOPÉRATION TECHNIQUE | 109 - 115 | 25 |
| IX. COORDINATION ET INTÉGRATION DES PROGRAMMES STATISTIQUES INTERNATIONAUX | 116 - 131 | 26 |
| X. SYSTÈME DE GESTION DES INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES NATIONS UNIES | 132 - 133 | 31 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| <u>Chapitre</u> | <u>Paragrapes</u> | <u>Page</u> |
|--|-------------------|-------------|
| XI. INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE DONT LA CRÉATION EST PROPOSÉE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE | 134 - 138 | 32 |
| XII. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES | 139 - 142 | 33 |
| XIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATES DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION | 143 - 145 | 34 |
| XIV. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA TRENTIÈME SESSION | 146 - 154 | 35 |
| XV. ORGANISATION DE LA SESSION | 155 - 162 | 36 |
| A. Ouverture et durée de la session | 155 - 157 | 36 |
| B. Participation | 158 | 36 |
| C. Élection du bureau | 159 | 36 |
| D. Ordre du jour et organisation des travaux . | 160 - 161 | 36 |
| E. Documentation | 162 | 37 |
| <u>Annexes</u> | | |
| I. Participation | | 38 |
| II. Liste des documents dont la Commission était saisie à sa trentième session | | 41 |

Chapitre premier

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Projet de résolution

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 8 (I) et 8 (II) des 16 février 1946 et 21 juin 1946, portant création de la Commission de statistique et en énonçant le mandat, sa résolution 1566 (L) du 3 mai 1971, où il en a précisé le mandat ainsi que sa résolution 1306 (XLIV) du 31 mai 1968, par laquelle il a créé le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination et lui a assigné ses premières tâches,

Se félicitant que la Commission de statistique ait examiné à plusieurs reprises depuis 1993 son rôle et son fonctionnement, ainsi que celui de son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination,

Tenant compte de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

Constatant que la Commission devrait pouvoir prendre ses décisions et encadrer le processus statistique mondial avec plus de continuité,

Reconnaissant qu'il faudrait pouvoir réagir avec plus de souplesse et de rapidité à l'apparition et à l'évolution des thèmes statistiques internationaux que ne le permettent les réunions biennales de la Commission de statistique,

Souhaitant donner à la Commission de statistique les moyens de s'acquitter avec plus de continuité des fonctions de suivi qu'elle assume pour ce qui est des incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies et des conférences au sommet tenues sous son égide, des conclusions concertées du Conseil économique et social, de son débat de haut niveau, de son débat consacré aux questions de coordination et de ses résolutions, assurant ainsi un meilleur appui au Conseil pour l'exercice des responsabilités qui lui sont imparties dans ce domaine,

1. Décide qu'à compter de 2000, la Commission tiendra une réunion annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables, et que les faibles coûts supplémentaires qui en résulteront seront couverts au moyen de ressources déjà approuvées;

2. Décide également, avec effet immédiat, de mettre fin aux fonctions du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination.

B. Projet de décision

2. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trentième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente et unième session de la Commission

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trentième session;

b) Décide que la trente et unième session de la Commission se tiendra à New York du 29 février au 3 mars 2000*;

c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente et unième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire et documentation de la trente et unième session de la Commission de statistique

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session

3. Statistiques économiques :

a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des étapes définies pour suivre les progrès de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 dans les États Membres

* Si le Conseil n'adopte pas le projet de résolution reproduit ci-dessus à la section A du chapitre premier, les mots "du 29 février au 3 mars 2000" devront être remplacés par "du 5 mars au 9 mars 2001".

- b) Statistiques du commerce international;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international

- c) Statistiques des services;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce internationale des services

- d) Statistiques des finances;

Rapport de l'Équipe spéciale sur les statistiques des finances

- e) Autres statistiques économiques.

Documentation

Rapports des groupes ci-après : Groupe de Canberra sur les statistiques relatives aux revenus des ménages, Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré, Groupe d'experts sur les statistiques relatives au capital social national, Groupe d'experts sur les biens incorporels, Groupe d'Ottawa sur les indices des prix, Groupe de Paris sur la question du travail et de la rémunération et Table ronde sur les bases de sondage des entreprises

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

Rapport des amis du Président sur le Programme de comparaison internationale

Rapport du Fonds monétaire international sur les faits nouveaux concernant la Norme spéciale de diffusion des données/Norme mondiale de diffusion des données

4. Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales

5. Statistiques de l'environnement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe de Londres composé d'experts de la comptabilité environnementale

6. Incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la réunion officieuse du Conseil économique et social sur les indicateurs

Rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté

7. Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

8. Classifications économiques et sociales internationales.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

9. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux.

Documentation

Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa vingtième (2000) session

Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les travaux de ses trente-troisième (1999) et trente-quatrième (2000) sessions

Rapport du Secrétaire général sur la présentation globale intégrée des programmes de travail des organisations internationales dans le domaine de la méthodologie statistique, la liste annotée des normes précédemment adoptées et le "groupe virtuel d'experts"

Rapport sur les meilleures pratiques en matière de statistiques officielles

10. Questions relatives aux programmes et questions connexes.

Documentation

Projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2002-2003 : propositions concernant le plan de travail à moyen terme en matière de statistiques

11. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission.
12. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente et unième session.

C. Questions portées à l'attention du Conseil

3. La décision ci-après adoptée par la Commission de statistique est portée à l'attention du Conseil :

Décision 30/101. Documents examinés dans le cadre du point intitulé "Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux"

La Commission de statistique prend note des documents ci-après :

- a) Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/CN.3/1999/20);
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trente et unième session (E/CN.3/1999/21);
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trente-deuxième session (E/CN.3/1999/22);
- d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe spécial créé par la Commission de statistique pour examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de la Commission (E/CN.3/1999/23);
- e) Rapport du Secrétaire général sur les diverses options possibles pour les réunions de la Commission de statistique et de son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination (E/CN.3/1999/24);
- f) Rapport du Secrétaire général sur la présentation intégrée des programmes de travail des organisations internationales en matière de méthodologie statistique (E/CN.3/1999/25);
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les meilleures pratiques en matière de statistiques officielles (E/CN.3/1999/26);

4. L'attention du Conseil est également appelée sur les décisions et autres recommandations de la Commission (voir par. 18, 24, 27, 32, 58 à 60, 70, 77, 92, 96, 97, 106 à 108, 115, 125 à 131, 133, 138, 142 et 145).

Chapitre II

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

A. Comptabilité nationale

5. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 490e et 491e séances, le 1er mars 1999. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/1999/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des étapes de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 dans les États Membres (E/CN.3/1999/3);

c) Projets relatifs aux classifications des dépenses par fonction (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/84);

d) Minutes des deux dernières réunions (avril et septembre 1998) du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (documents d'information);

6. À sa 490e séance, le 1er mars, le représentant de la Banque mondiale, autorité convoquant le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, a fait une déclaration liminaire.

7. À la même séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a aussi fait une déclaration liminaire.

8. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Australie, du Japon, de la Fédération de Russie et de la Roumanie.

9. À la même séance, la Commission a aussi entendu des déclarations des observateurs du Canada, de la Hongrie et de l'Autriche.

10. Également à la même séance, la Commission a en outre entendu des déclarations des observateurs de la Communauté d'États indépendants, de l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et de la Conférence des statisticiens européens.

11. À la même séance, des déclarations ont aussi été faites par les représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

12. Également à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.

13. À sa 491e séance, le 1er mars, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Pakistan, de l'Australie, de l'Inde et de la Côte d'Ivoire.

14. À la même séance, l'observateur du Canada a fait une déclaration.

15. Également à la même séance, des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la CESAP, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de la CEPALC.

16. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

17. Également à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

18. La Commission :

a) A approuvé la procédure proposée d'actualisation du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993), telle qu'elle était exposée dans le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale, avec une modification consistant à porter à 60 jours le délai laissé aux 24 États membres de la Commission pour approuver un amendement du type "interprétation" ou "changement". Elle a insisté pour que les amendements passent effectivement par toutes les étapes du processus prévu, surtout en ce qui concerne l'examen par les bureaux nationaux de statistique;

b) A accepté dans son principe la modification proposée en ce qui concerne le traitement des instruments financiers dérivés. Elle a demandé au Groupe de travail intersecrétariats d'examiner dans le détail les observations formulées par les États membres, et de diffuser la nouvelle version du texte à tous les bureaux nationaux de statistique, puis aux membres de la Commission selon la procédure convenue, telle que modifiée ci-dessus à l'alinéa a);

c) A approuvé la publication des projets relatifs aux classifications des dépenses par fonction (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/84). Elle a pris note à ce propos du fait qu'Eurostat avait offert de coopérer à une étude pilote sur la manière de tester l'application de la classification des dépenses des producteurs par fonction;

d) A noté les propositions de travaux futurs dans les domaines ci-après : mesures du produit intérieur brut en volume; comptabilité nationale et emploi; mesure de la production des assurances; services d'intermédiation financière mesurés indirectement; coûts de transfert de propriété, comptabilité des administrations publiques; exhaustivité de la comptabilité nationale/mesure de l'économie non observée; normes de diffusion;

e) A rappelé que l'évaluation des étapes de l'application du SCN de 1993 visait à obtenir un instrument permettant de constater les progrès ou de cerner les difficultés des pays ou groupes de pays, tout en centrant plus précisément les activités de coopération technique. La Commission a donc prié le secrétariat de faire plus de place à l'analyse dans les prochains rapports d'évaluation, afin de montrer pourquoi il y avait eu ou non des progrès entre régions ou dans ces dernières, sans désigner nommément les différents pays dans lesdits rapports, qui devraient exposer les activités lancées par la Division de statistique et les commissions régionales une fois analysées les données ayant

servi à définir les étapes et être établis en coopération étroite avec les commissions régionales;

f) A prié le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de déterminer si son programme de travail correspondait bien aux besoins des pays, surtout de ceux qui sont à l'étape 0 ou 1. Dans le cas contraire, elle a prié le Groupe de travail d'apporter les aménagements voulus et de combler les lacunes éventuelles. Il y aurait lieu de procéder à cette vérification à l'occasion de chacun des futurs rapports d'évaluation des étapes;

g) La Commission a accueilli avec satisfaction la décision de l'Institut de statistique des Pays-Bas d'accueillir, en coopération avec la Division de statistique de l'ONU, un atelier sur la mesure du volume et du prix aux fins du calcul du produit intérieur brut (PIB).

B. Statistiques du commerce international

19. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à sa 491e séance, le 1er mars 1999. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international (E/CN.3/1999/4);

b) Additif à la note du Secrétaire général sur le suivi des délibérations et conclusions de l'Équipe spéciale touchant la base de données relatives au commerce international des produits de base et la Classification centrale de produits (E/CN.3/1999/4/Add.1).

20. À la 491e séance, le 1er mars, l'observateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), autorité convoquant l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international, a fait une déclaration liminaire.

21. À la même séance, un responsable de la Division de statistiques de l'ONU a aussi fait une déclaration liminaire.

22. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon et de l'Australie.

23. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des observateurs du Canada et du Nigéria.

Mesures prises par la Commission

24. La Commission :

a) A convenu que le traitement du commerce électronique dans les statistiques du commerce international demandait des éclaircissements, surtout au sujet de la couverture et des méthodes de collecte; la Commission a noté que l'Institut international de statistique et le Département de statistique de Singapour comptaient consacrer une réunion à ce sujet en décembre 1999;

b) A approuvé les travaux proposés sur le manuel des statistiques du commerce international, souligné qu'il importait de tirer profit de l'expérience accumulée par les pays et prié la Division de statistique de l'ONU de se

préoccuper particulièrement dans le manuel de la mesure des ajustements apportés aux statistiques des douanes aux fins de la balance des paiements;

c) A constaté que les utilisateurs continueraient à avoir besoin de statistiques du commerce international analysées selon la Classification type pour le commerce international (CTCI);

d) A jugé important d'évaluer dans quelle mesure les statistiques du commerce établies en fonction des agrégats de la Classification centrale de produits (CPC) sont utiles et applicables à l'analyse économique, et s'est félicitée que la Division de statistique de l'ONU projette de mettre sur disquette un ensemble de données sur les statistiques du commerce des marchandises aligné sur la CPC (partie relative aux biens), préparant ainsi l'examen et l'évaluation de cette classification et de son usage;

e) A réaffirmé son appui aux travaux de la Division de statistique de l'ONU visant à publier un texte sur les territoires statistiques du monde, qui servirait pour les statistiques du commerce international des marchandises;

f) A accepté que, pour le court terme, la Division de statistique de l'ONU maintienne en l'état la base de données des statistiques du commerce des produits de base (Comtrade), mais que par la suite, elle arrête en consultation avec les utilisateurs, compte tenu du fait qu'on continuera à avoir besoin de données présentées en fonction de la CTCI, comme il est dit plus haut à l'alinéa c), un plan stratégique de rationalisation de la base, en laissant aux utilisateurs le temps de s'y adapter avant de le mettre en application;

g) A souligné que la Division de statistique de l'ONU devrait poursuivre ses efforts pour que la base Comtrade contienne des données sur tous les pays, et a encouragé les pays à communiquer à la Division des statistiques détaillées du commerce des produits de base par partenaire, pour qu'elle puisse les inclure dans la base Comtrade;

h) A approuvé l'activité déployée par la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques et Eurostat pour rationaliser leurs systèmes de collecte, de traitement et de stockage de données, afin de réduire le nombre des rapports que les pays sont appelés à communiquer, d'éliminer les dépouillements redondants et de rendre leurs bases de données plus compatibles.

C. Statistiques des services

25. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à sa 491e séance, le 1er mars 1999. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/1999/5).

26. À la 491e séance, le 1er mars, l'observateur de l'OCDE, autorité convoquant l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

27. La Commission a pris note des activités qui avaient été réalisées et du calendrier proposé par l'Équipe spéciale pour l'achèvement du projet de manuel des statistiques du commerce international des services.

D. Statistiques des finances

28. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à sa 491e séance, le 1er mars 1999. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances (E/CN.3/1999/6).

29. À la 491e séance, le 1er mars, le représentant du Fonds monétaire international, autorité convoquant l'Équipe spéciale des statistiques des finances, a fait une déclaration liminaire.

30. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Australie.

31. Également à la même séance, la Commission a entendu des déclarations des observateurs du Canada et du Nigéria.

Mesures prises par la Commission

32. La Commission a pris en considération les préoccupations des pays au sujet des complexités et de l'importance des ressources que nécessite la mesure de la dette extérieure, surtout en ce qui concerne les obligations à court terme du secteur des sociétés et a reconnu qu'il fallait, pour en améliorer la qualité et l'exactitude, collecter et publier des données sur les éléments de la dette extérieure provenant tant des créanciers que des débiteurs. Elle a pris note également de l'activité déployée pour comparer les différentes méthodes permettant de mesurer la dette extérieure et en déterminer les avantages et les inconvénients. La Commission a également pris note des travaux du FMI concernant l'élaboration du Manual on Monetary and Financial Statistics (dont la publication est prévue pour 1999) et du Manual on Government Finance Statistics qui devrait être disponible à la fin de l'an 2000.

E. Autres statistiques économiques

33. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 491e, 492e et 493e séances, les 1er et 2 mars 1999. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général transmettant les rapports des groupes-villes (E/CN.3/1999/7) ;

b) Additif à la note du Secrétaire général transmettant une note du Bureau international du travail sur le mandat et les modalités de fonctionnement du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/1999/7/Add.1) ;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du consultant sur l'évaluation du Programme de comparaison internationale (E/CN.3/1999/8) ;

d) Additif à la note du Secrétaire général transmettant les observations de la Banque mondiale sur le rapport d'évaluation du Programme de comparaison internationale (E/CN.3/1999/8/Add.1);

e) Lettre en date du 16 mai 1997 du Directeur de la Division de statistique de l'ONU adressée à tous les chefs des instituts nationaux de statistique (document d'information);

f) Document d'information du Bureau de statistique de l'Australie intitulé "Avenir du Programme international de comparaison";

g) Note d'information du Bureau de statistique de l'Australie intitulée "Perspectives statistiques concernant la Norme spéciale de diffusion des données du FMI";

h) Note d'information du FMI intitulée "Norme spéciale de diffusion des données : base de discussion".

34. À la 491e séance, le 1er mars, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une présentation générale de la question.

35. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

36. À la 492e séance, le 2 mars, le représentant de l'Australie a fait une déclaration liminaire concernant le Groupe de Canberra sur les statistiques relatives aux revenus des ménages.

37. À la même séance, le représentant de l'Inde a fait une déclaration liminaire concernant le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré.

38. Également à la même séance, le représentant de l'Australie a fait une déclaration liminaire sur le Groupe d'experts des statistiques relatives au capital social national.

39. À la même séance, la Commission a entendu une déclaration liminaire de l'observateur de l'OCDE concernant le Groupe d'experts sur les biens incorporels.

40. Également à la même séance, la Commission a entendu une déclaration de l'observateur du Canada concernant le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix.

41. À la même séance, le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a fait une déclaration liminaire concernant le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.

42. À la même séance, l'observateur de la France a fait une déclaration liminaire concernant le Groupe de Paris sur la question du travail et de la rémunération.

43. À la même séance, l'observateur du Canada a fait une déclaration liminaire concernant la Table ronde sur les bases de sondage des entreprises.

44. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Côte d'Ivoire, du Japon, de l'Islande, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Australie, du Portugal et des Pays-Bas.
45. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Algérie, de la France, du Canada et de l'Espagne.
46. Également à la même séance, l'observateur de la Palestine a fait une déclaration.
47. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des observateurs de l'OIT, du FMI et de la Banque mondiale.
48. Également à la même séance, la Commission a entendu des déclarations des observateurs de la CEPALC, d'AFRISTAT et d'Eurostat.
49. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.
50. À la 493e séance, le 2 mars, le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration liminaire.
51. À la même séance, le représentant de l'Australie a aussi fait une déclaration liminaire.
52. Également à la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants de la Chine, de la Côte d'Ivoire, de l'Inde, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la République tchèque, de l'Australie, de l'Allemagne et de la Chine.
53. À la même séance, les observateurs du Nigéria et du Canada ont fait des déclarations.
54. Également à la même séance, l'observateur du FMI a fait une déclaration.
55. À la même séance, le représentant de la CESAP a fait une déclaration.
56. Également à la même séance, la Commission a entendu des déclarations des observateurs de l'OCDE, d'Eurostat, du Comité de statistique de la CESAP et de la Conférence des statisticiens européens.
57. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

58. S'agissant des groupes-villes, la Commission :
- a) A pris note avec satisfaction de l'amélioration de la présentation des rapports sur les activités des groupes-villes. Elle a également félicité les groupes-villes et la Division de statistique de l'ONU de leurs efforts pour rendre l'information sur les groupes-villes plus largement accessible via des sites Web sur Internet;

b) A de nouveau insisté sur la nécessité pour les groupes-villes de se fixer un objectif et un programme de travail clairs et d'en donner connaissance à la Commission;

c) A pris note des activités du Groupe de Canberra sur les statistiques relatives aux revenus des ménages, du Groupe d'experts sur les biens incorporels et de la Table ronde sur les bases de sondage des entreprises;

d) S'est félicitée de l'orientation des travaux du Groupe d'experts des statistiques relatives au capital social national conduisant à la publication d'un manuel sur la question;

e) A pris note avec satisfaction des diverses initiatives prises en Amérique latine, en Asie, en Afrique occidentale francophone et en Europe pour mesurer les activités du secteur non structuré et a encouragé le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré à tirer parti des informations et des données d'expérience pertinentes. La Commission a souligné la nécessité d'affiner les définitions déjà arrêtées d'un commun accord de la notion de secteur non structuré et des notions connexes. Certains membres ont encouragé le Groupe de Delhi à poursuivre ses efforts touchant notamment les aspects qualitatifs, la mesure de la valeur ajoutée, la mesure de la participation féminine et la prise en compte des dimensions sociales du secteur non structuré;

f) A encouragé le Groupe de Paris sur la question du travail et de la rémunération à poursuivre son effort d'identification des problèmes critiques qui se posent en matière de statistiques du travail en vue de formuler des propositions aux fins de révisions futures des normes internationales. Il a en outre été suggéré que le Groupe tienn compte de la relation étroite entre statistiques de la main-d'oeuvre et comptabilité nationale;

g) A pris note de la création du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix aux fins de la mise au point de manuels sur les indices des prix. Bien que la mise à jour du manuel des indices des prix à la consommation doive recevoir priorité, la Commission a accueilli favorablement l'offre du FMI de pousser les travaux concernant la mise au point d'un manuel des indices des prix à la production. La nécessité d'un cadre général pour les statistiques des prix a été soulignée. La Commission a suggéré que les manuels consistent essentiellement en une description des meilleures pratiques actuellement utilisables et – le cas échéant – des diverses options possibles;

h) La Commission a exhorté le Groupe de travail à tirer parti des compétences du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix. Le Groupe a en particulier été invité à informer le Groupe d'Ottawa de ses besoins et à l'encourager à enrichir les manuels de contributions précises reflétant les idées de pointe dominantes concernant les problèmes théoriques et pratiques.

59. En ce qui concerne le Programme de comparaison internationale, la Commission :

a) A favorablement accueilli le rapport sur l'évaluation du Programme de comparaison internationale établi par Jacob Ryten, consultant, au nom de l'ONU, de la Banque mondiale et du FMI;

b) A noté que le Programme de comparaison internationale, bien que censé répondre à d'importants besoins, présente un certain nombre de déficiences

graves d'ordre tant administratif que financier qui en compromettent l'efficacité;

c) A convenu que le Programme de comparaison internationale souffre de sérieux problèmes de qualité et de déphasage et qu'un plan d'action visant à résoudre ces problèmes, à donner au Programme davantage de transparence aux yeux des pays membres et à encourager la recherche en vue de surmonter les obstacles conceptuels qui subsistent est nécessaire. La Commission a donc convenu, pour améliorer la situation :

- i) De demander au Président de nommer un groupe avec mission de donner des avis sur les mesures supplémentaires à prendre pour remédier à ces déficiences;
- ii) De prier l'OCDE et Eurostat d'établir, dans les trois mois, un rapport définissant l'avenir de leur Programme en matière de parités de pouvoir d'achat, eu égard aux recommandations du rapport d'évaluation de Ian Castles et – le cas échéant – du rapport Ryten et d'en communiquer les conclusions pour information;
- iii) De s'en remettre à un groupe mixte composé de la Banque mondiale, du FMI et de la Division de statistique de l'ONU pour établir dans les trois mois un plan de mise en oeuvre précisant les mesures pratiques à prendre pour remédier aux difficultés évoquées dans le rapport Ryten, compte spécialement tenu des problèmes de qualité, de déphasage, de transparence et de ressources, de façon à asseoir le Programme de comparaison internationale sur des bases solides, et pour soumettre des propositions au Président;
- iv) De prier le groupe, à partir des rapports visés plus haut et des observations émanant des amis du Président, de diffuser largement une proposition plus définitive auprès des instituts de statistique, des commissions régionales et autres organismes internationaux, en s'enquérant de leur réaction et de leurs observations;
- v) Que l'état des travaux en cette matière serait examiné en 2000 soit par la Commission de statistique soit par son Groupe de travail.

60. S'agissant de la Norme spéciale de diffusion des données du FMI :

a) La Commission a convenu que la Norme spéciale de diffusion des données avait eu une influence positive sur les systèmes statistiques de nombreux pays, notamment sur le plan de la transparence. Des membres de la Commission ont toutefois exprimé de sérieuses réserves quant à l'idée d'étendre la Norme aux statistiques de la dette extérieure. Ils ont souligné que la Norme devait être suffisamment souple pour permettre aux pays d'orienter leur développement statistique vers des secteurs prioritaires en fonction de leur situation propre et éviter le drainage vers des secteurs moins prioritaires de ressources au demeurant limitées. Certains membres de la Commission ont également jugé contestable de sanctionner les pays considérés comme défaillants en retirant leurs métadonnées du Tableau d'affichage des normes de diffusion et ont exprimé des réserves quant à la possibilité pour le FMI de contrôler efficacement et complètement l'application des normes, surtout si le contrôle devait s'étendre à la qualité des données;

b) La Commission a jugé insatisfaisants les processus de consultation existants, y compris ceux qui ont pour cadre des pays où les instituts nationaux de statistique ne sont pas impliqués à un degré suffisant. La Division de statistique de l'ONU, responsable du secrétariat de la Commission de statistique, a offert de faciliter les communications entre le FMI et les instituts de statistique. La représentante du FMI a indiqué qu'elle transmettrait ces idées au siège du FMI et que des efforts seraient faits pour promouvoir le processus de consultation.

Chapitre III

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES ET STATISTIQUES DES MIGRATIONS

61. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 494e séance, le 3 mars 1999. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques et sociales et les statistiques des migrations (E/CN.3/1999/9);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur le projet de principes et recommandations concernant les statistiques de l'état civil (E/CN.3/1999/10);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales (E/CN.3/1999/11);

d) Projet de principes et recommandations concernant les statistiques de l'état civil (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/19/Rev.2).

62. À la 494e séance, le 3 mars, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

63. À la même séance, le représentant de l'Australie a fait une déclaration liminaire.

64. Également à la même séance, les représentants du Japon, de la Jamaïque, de l'Australie, de l'Islande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et de la Chine ont fait des déclarations.

65. À la même séance, les observateurs du Maroc et de la France ont fait des déclarations.

66. Également à la même séance, l'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

67. À la même séance, les observateurs du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et de la CESAP ont fait des déclarations.

68. Également à la même séance, les observateurs du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) ont fait des déclarations.

69. À la même séance, l'observateur de la Conférence des statisticiens européens a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

70. La Commission :

a) A pris note avec satisfaction des travaux du Groupe d'experts chargé d'examiner le projet de principes et recommandations concernant un système de statistiques de l'état civil; s'est félicitée que l'examen du projet ait été réalisé avec la participation d'experts de l'enregistrement des actes d'état

civil et des statistiques de l'état civil de toutes les régions ainsi que du FNUAP et de l'OPS; et a accueilli avec satisfaction la publication des cinq manuels correspondants;

b) A approuvé le projet de principes et recommandations concernant les statistiques de l'état civil (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/19/Rev.2) tel que révisé par le Groupe d'experts sur le projet de principes et recommandations concernant les statistiques de l'état civil dans le document E/CN.3/1999/10;

c) A pris acte du point soulevé par le représentant de la France, qui a signalé que la notion de statistiques de l'état civil, ne coïncidant pas en français et en anglais, devait être définie très clairement dans les principes et recommandations;

d) A prié le Secrétariat de publier aussi rapidement que possible, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, les principes et recommandations concernant un système de statistiques de l'état civil;

e) A pris note du rapport du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales (E/CN.3/1999/11, annexe);

f) A prié le Secrétariat de résoudre la question de la nomenclature concernant la Palestine évoquée dans le rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques et sociales et les statistiques des migrations (E/CN.3/1999/9);

g) A noté que la publication de la prochaine édition du Recueil des statistiques de l'habitation était désormais prévue pour l'exercice biennal 2000-2001.

Chapitre IV

STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

71. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 494e séance, le 3 mars 1999. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/1999/12);

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres composé d'experts de la comptabilité environnementale (E/CN.3/1999/13).

72. À la 494e séance, le 3 mars, le responsable du Service des statistiques de l'environnement, de l'énergie et de l'industrie du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

73. À la même séance, l'observateur du Canada a fait une déclaration liminaire.

74. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, de la Hongrie, de l'Australie, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Islande.

75. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des observateurs du Canada et du Cap-Vert.

76. Également à la même séance, une déclaration a été faite par l'observateur du Centro di Ricerca e Documentazione Febbraio 74 (CERFE), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Mesures prises par la Commission

77. La Commission :

a) A approuvé le programme de travail de la Division de statistique de l'ONU en matière de statistiques de l'environnement;

b) A approuvé la suggestion avancée par le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) à sa trente-deuxième session, tendant à mettre fin à l'activité de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement;

c) A souligné qu'il fallait maintenir une coordination en matière de statistiques de l'environnement, et approuvé l'idée d'en charger dans toute la mesure du possible le Sous-Comité des activités statistiques du CAC;

d) A accueilli avec satisfaction les travaux menés par le Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement en vue de réviser le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE).

Chapitre V

INCIDENCES STATISTIQUES DES GRANDES CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES TENUES RÉCEMMENT

78. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à ses 494e et 495e séances, le 3 mars 1999. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement dans le système des Nations Unies (E/CN.3/1999/14);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les statistiques de la pauvreté établi par le Groupe de Rio (E/CN.3/1999/15);

c) Projet de rapport sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement devant être soumis à la réunion officieuse du Conseil économique et social qui doit se tenir sous peu sur cette question (document d'information);

d) Document intitulé "Mesure statistique de la pauvreté", établi par Simon Schwartzman, Président de l'Institut de géographie et de statistique du Brésil (document d'information).

79. À la 494e séance, le 3 mars, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

80. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

81. Également à la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Japon, du Portugal et de l'Allemagne.

82. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Espagne, de l'Autriche et du Nigéria.

83. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de la CEPALC, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du FNUAP et d'Habitat.

84. À la 495e séance, le 3 mars, l'observateur de la CEPALC a fait une déclaration liminaire.

85. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Mexique, de l'Argentine, de l'Inde et de la Côte d'Ivoire.

86. Également à la même séance, l'observateur du Canada a fait une déclaration.

87. À la même séance, une déclaration a été faite par l'observateur de la Banque mondiale.

88. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs du Comité de statistique de la CESAP, de la CESAP et de la CEA.

89. À la même séance, des déclarations ont été faites par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et par Eurostat.

90. Également à la même séance, une déclaration a été faite par l'observateur du CERFE, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

91. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

92. La Commission :

a) A félicité la Division de statistique de l'ONU de la compilation empirique de l'ensemble minimal des données sociales nationales et de ses premiers efforts touchant l'utilisation des indicateurs mis au point et diffusés par la communauté internationale. Elle a relevé que la Division avait entrepris de dresser un inventaire des indicateurs de développement destinés à étayer une analyse plus approfondie des doubles emplois, chevauchements et incompatibilités;

b) A noté que, bien que l'intérêt suscité par les indicateurs témoigne du rôle important que jouent les statistiques dans la planification et le suivi du développement, la multiplication des indicateurs exigés par les diverses institutions internationales impose une charge excessive aux pays, surtout aux pays en développement;

c) A instamment demandé aux institutions internationales de veiller à harmoniser et à rationaliser les diverses séries d'indicateurs utilisés au niveau international et en particulier à employer des définitions et des méthodes communes. Elle a également exhorté les institutions à améliorer la coordination au niveau de la collecte des données, de manière à ne pas exiger trop des pays. La Commission a pris note avec satisfaction du travail d'honnête courtier qu'a accompli la Division de statistique de l'ONU au sein du Groupe de travail interinstitutions sur les indicateurs aux fins du bilan commun de pays dans le contexte du processus du Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement et a réaffirmé le rôle des pays dans la compilation des indicateurs;

d) A affirmé que l'ensemble minimal des données sociales nationales est une formule utile qui peut aider les pays soucieux de mettre en place un système de statistiques sociales de base;

e) A instamment demandé aux institutions internationales et aux donateurs bilatéraux d'aider les pays à se doter d'une capacité statistique suffisante pour produire automatiquement des données relatives au développement qui répondent aux besoins de la programmation nationale et de l'information internationale. Elle a encouragé les fonds et programmes des Nations Unies à faire du renforcement de la capacité statistique un objectif prioritaire dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement;

f) A noté que la plupart des institutions internationales et des pays se sont fixés pour priorité absolue l'élimination de la pauvreté et que c'est lorsqu'ils se rattachent directement ou indirectement à la formulation des

politiques et à l'activité administrative que les indicateurs de développement sont le plus significatifs. Elle a appuyé les activités du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté décrites par la CEPALC et a demandé au Groupe de poursuivre son oeuvre en accordant une attention particulière à la nature des données requises pour analyser les causes de la pauvreté, le lien entre la pauvreté et l'exclusion sociale et la contribution des services publics à la réduction de la pauvreté. Elle a également pris note des progrès réalisés dans le cadre des programmes nationaux de collecte de données et des initiatives régionales visant à améliorer les données sur la pauvreté.

Chapitre VI

SUITE DONNÉE AUX RÉOLUTIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AUX CONCLUSIONS CONCERTÉES DE SON DÉBAT DE HAUT NIVEAU ET DU DÉBAT QU'IL A CONSACRÉ AUX QUESTIONS DE COORDINATION

93. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 495e séance, le 3 mars. Elle était saisie d'un document officieux établi par la Division de statistique de l'ONU a) récapitulant le communiqué ministériel et le résumé du Président du Conseil économique et social concernant le débat de haut niveau du Conseil en 1998, les conclusions concertées du débat qu'il a consacré en 1998 aux questions de coordination², et les résolutions 1998/44 et 1998/46 du Conseil, ainsi que sa décision 1998/290; b) en examinant les répercussions pour la Commission de statistique; et c) exposant les mesures correspondantes prises par la Commission.

94. À la 495e séance, le 3 mars, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

95. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Mesures prises par la Commission

96. La Commission a convenu de porter à l'attention du Conseil économique et social les mesures ci-après, qu'elle a prises comme le Conseil l'en avait priée :

a) La Commission a réexaminé son fonctionnement à plusieurs reprises et lui a apporté des améliorations, notamment lors de sa trentième session (voir les détails au chapitre IX);

b) Le Bureau de la Commission a toujours joué un rôle essentiel, en particulier par le biais du fonctionnement du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, où les membres du Bureau jouent un rôle central;

c) Le Président de la Commission à sa vingt-neuvième session en est un des Vice-Présidents à la trentième session, afin de favoriser la continuité et il est prévu de maintenir cette pratique;

d) Le Bureau de la Commission a tenu pendant sa trentième session une réunion avec le Bureau du Conseil économique et social, sur l'invitation du Président de ce dernier, afin de trouver des moyens d'améliorer leur interaction;

e) Les représentants gouvernementaux assistant à la session de la Commission (représentant les États membres de la Commission ou d'autres États) sont presque toujours les chefs des bureaux nationaux de statistique;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 3 (A/53/3), chap. IV, par. 5.

² Ibid., chap. VI, par. 3.

f) La Commission a fait en sorte que ses documents soient concis et analytiques; ils sont pour l'essentiel disponibles dans toutes les langues officielles de la Commission au moment des sessions;

g) La Commission soumet si nécessaire des problèmes aux autres commissions techniques;

h) Elle adopte sur les travaux de ses sessions un rapport proposant des recommandations d'action concrète;

i) La Commission travaille dans les limites de son mandat et coopère, le cas échéant, avec les autres commissions techniques;

j) Les commissions régionales participent pleinement aux travaux de la Commission;

k) La Commission a examiné et approuvé les travaux consacrés par la Division de statistique de l'ONU aux indicateurs, notamment le projet de rapport établi par la Division que le Conseil économique et social doit examiner lors de sa réunion officieuse de mai 1999 sur les indicateurs (voir les détails au chapitre V).

97. La Commission est disposée à examiner les questions l'intéressant qui lui seraient soumises par les autres commissions techniques, afin d'arriver à une conception mieux intégrée des problèmes dont s'occupe le Conseil économique et social.

Chapitre VII

CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

98. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à ses 495e et 496e séances, les 3 et 4 mars 1999. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches économiques, Révision 3, et de la Classification centrale de produits, Version 1.0 (E/CN.3/1999/16);

b) Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/1999/17);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/1999/18);

d) Documents d'information intitulés "Classifications internationales types : principes de base", "Préambule : inventaire international des classifications économiques et sociales" et "Programme d'action future envisagé pour le Sous-Groupe de la classification du Groupe de Voorburg sur la Classification centrale des produits".

99. À la 495e séance, le 3 mars, l'observateur du Canada a fait une déclaration liminaire.

100. À la même séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

101. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie et des États-Unis.

102. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des observateurs du Canada et de l'Autriche.

103. Également à la même séance, l'observateur du Comité de statistique de la CESAP a fait une déclaration.

104. À la même séance, l'observateur d'Eurostat a fait une déclaration.

105. À la 496e séance, le 4 mars, le représentant de l'Australie a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

106. La Commission a divisé le débat en deux parties consacrées, l'une, à l'organisation des travaux du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et, l'autre, aux questions relatives aux classifications.

Organisation des travaux du Groupe de Voorburg

107. La Commission a recommandé que le programme d'action future du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services soit axé sur la problématique des prix des services rendus.

Questions relatives aux classifications

108. La Commission :

a) A approuvé le programme de travail défini dans les rapports sur les classifications statistiques (E/CN.3/1999/16, E/CN.3/1999/17) et le document d'information sur le programme d'action future envisagé pour le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et a donné son accord de principe aux stratégies esquissées dans le rapport;

b) A recommandé que le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales fasse fonction d'organe central de coordination pour la mise en oeuvre du programme de travail envisagé et qu'il ait notamment pour tâche de réviser les classifications, de formuler des propositions pratiques visant à assurer la convergence des classifications internationales et multinationales existantes et d'examiner les principes de base. Le Groupe d'experts devra s'employer à améliorer les documents utilisés pour l'établissement des classifications internationales types, par industrie, de toutes les branches économiques (CITI), ainsi que pour la mise en oeuvre, l'évaluation et les révisions futures de la CITI et de la CPC. Les tâches envisagées pour l'Équipe spéciale de la CITI, telles qu'elles sont définies dans le document E/CN.3/1999/16, devraient être confiées au Groupe d'experts;

c) A décidé que la Division de statistique de l'ONU devait continuer à inviter toutes les institutions et tous les pays qui jouent un rôle majeur dans la mise au point des classifications internationales et multinationales et à assurer la représentation des pays en développement;

d) A noté que la Division de statistique de l'ONU est prête à accueillir des réunions de groupes d'experts et à fournir des fonds en vue de la participation des pays en développement;

e) A recommandé que la décision sur le point de savoir si le Sous-Groupe de la Classification centrale des produits sera également un sous-groupe du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales soit prise par le Groupe d'experts à sa prochaine réunion.

Chapitre VIII

COOPÉRATION TECHNIQUE

109. La Commission a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 496e séance, le 4 mars 1999. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant un rapport sur des principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques résultant des travaux de l'Atelier sur l'amélioration de la coopération technique dans le domaine des statistiques (E/CN.3/1999/19).

110. À la 496e séance, le 4 mars, le représentant des Pays-Bas a fait une déclaration liminaire.

111. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Pakistan, du Mexique et de la Côte d'Ivoire.

112. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Algérie et du Cap Vert.

113. À la même séance, l'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

114. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de la CESAP et de la CEPALC.

Mesures prises par la Commission

115. La Commission :

a) A félicité l'Institut de statistique des Pays-Bas et le Royaume-Uni du travail accompli et a fait siens les principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques, en les rebaptisant toutefois "directives pratiques concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques";

b) A convenu que les directives pratiques devraient recevoir une large diffusion auprès des bureaux nationaux de statistique et des organisations régionales et internationales;

c) A convenu que les directives pratiques devraient être réexaminées dans deux ou trois ans compte tenu de l'expérience pertinente en matière de coopération technique.

Chapitre IX

COORDINATION ET INTÉGRATION DES PROGRAMMES STATISTIQUES INTERNATIONAUX

116. La Commission a examiné le point 10 de son ordre du jour à ses 495e, 496e et 497e séances, les 3, 4 et 5 mars 1999. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/CN.3/1999/20);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC concernant les dispositions et décisions prises à sa trente et unième session (E/CN.3/1999/21);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trente-deuxième session (E/CN.3/1999/22);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe spécial créé par la Commission de statistique pour examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de la Commission (E/CN.3/1999/23);

e) Rapport du Secrétaire général sur les diverses options possibles pour les réunions de la Commission de statistique et de son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination (E/CN.3/1999/24);

f) Rapport du Secrétaire général sur la présentation globale intégrée des programmes de travail des organisations internationales dans le domaine de la méthodologie statistique (E/CN.3/1999/25);

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les meilleures pratiques en matière de statistiques officielles (E/CN.3/1999/26);

h) Document de séance contenant le rapport d'une session de travail sur les meilleures pratiques en matière de statistiques, tenue à Singapour du 12 au 14 janvier 1999.

117. À la 496e séance, le 4 mars, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

118. À la même séance, le représentant de la République tchèque a fait une déclaration liminaire.

119. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de l'Australie, des Pays-Bas et de la Côte d'Ivoire.

120. À la même séance, les observateurs de la France et de Singapour ont fait des déclarations.

121. Également à la même séance, le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration.

122. À la même séance, une déclaration a été faite par l'observateur de la Commission économique pour l'Europe.

123. Également à la même séance, une déclaration a été faite par l'observateur de l'Institut international de statistique.

124. À la même séance, le Directeur et un responsable de la Division de statistique de l'ONU ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

125. À la 495e séance, le 3 mars, le représentant de l'Islande a, au nom de l'Australie, du Botswana, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Islande, du Mexique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Singapour, présenté un projet de résolution (E/CN.3/1999/L.5) intitulé "Fonctionnement de la Commission des statistiques";

126. À la 497e séance, le 5 mars, le Secrétaire a lu un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/CN.3/1999/L.5 intitulé "Fonctionnement de la Commission de statistique".

127. À la même séance, la Commission a convenu d'inclure dans le rapport l'état des incidences du projet sur le budget-programme, dont le texte était le suivant :

"1. Aux termes des paragraphes 1 et 2 du projet de résolution E/CN.3/1999/L.5, le Conseil économique et social déciderait a) qu'à compter de 2000, la Commission tiendra une réunion annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables; b) que les faibles coûts supplémentaires qui en résulteront seront couverts au moyen de ressources déjà approuvées; et c) que les fonctions du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination prennent fin avec effet immédiat.

2. La Commission notera que la décision du Conseil visée au paragraphe 1 s'accompagne de l'indication que les coûts supplémentaires seront couverts par les ressources existantes. La question de savoir si les coûts doivent être financés au moyen de ressources supplémentaires ou être absorbés dans le cadre des ressources existantes relève de l'Assemblée générale et non du Conseil économique et social. L'adoption d'une disposition sur des questions financières échappant à la compétence du Conseil économique et social serait donc de nul effet. Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que la procédure budgétaire arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987 s'applique à la décision d'annualiser les sessions de la Commission de statistique et qu'à l'issue de cette procédure, il pourrait y avoir soit absorption soit ouverture de crédits supplémentaires selon les circonstances de l'espèce, telles qu'elles seront appréciées par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

3. Si la Commission décidait d'adopter le projet de résolution, cette décision aurait sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 les incidences financières suivantes :

a) À l'heure actuelle, les 24 membres de la Commission et les 12 membres du Groupe de travail ont droit au remboursement par l'ONU des

frais de voyage qu'ils encourent pour assister aux sessions de ces deux organes. L'expérience montre que le coût moyen d'un billet s'élève à 3 200 dollars. L'annualisation des sessions de la Commission aurait pour conséquence que 12 représentants supplémentaires auraient droit au remboursement de leurs frais de voyage. On peut donc évaluer à 38 400 dollars les dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage des représentants qu'entraînerait l'annualisation des sessions de la Commission;

b) À ce stade, il n'est pas possible de déterminer si cette dépense supplémentaire de 38 400 dollars pourrait être absorbée dans le cadre des crédits ouverts au titre des voyages des représentants au chapitre 09, "Affaires économiques et sociales", du projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001 ou si de nouveaux crédits d'un montant correspondant devrait être approuvé. La question sera examinée par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session à la lumière de la décision que le Conseil économique et social aura prise sur la proposition contenue dans le projet de résolution. Si l'ouverture de crédits se révèle nécessaire à ce stade, des dispositions en ce sens seront prises conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211 évoquées plus haut;

c) Des services de conférence sont actuellement assurés pour la session biennale de cinq jours de la Commission et la session de quatre jours du Groupe de travail. Si le Conseil économique et social adopte la proposition contenue dans le projet de résolution et dès lors que le Groupe de travail est, par voie de conséquence, aboli, aucune ressource supplémentaire ne serait nécessaire au titre des services de conférence pour assurer aux sessions annuelles de quatre jours de la Commission les services requis."

128. Également à la même séance, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait une déclaration.

129. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir chap. I, sect. A).

130. La Commission :

a) A décidé de recommander au Conseil économique et social que la Commission tienne des sessions annuelles de quatre jours chacune, étant entendu que les faibles coûts supplémentaires qui en résulteront seront couverts au moyen de ressources existantes. La Commission a également décidé qu'à supposer que la Commission ait la possibilité de tenir des sessions annuelles, il serait mis fin aux fonctions du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination. La Commission a noté que cette proposition aboutirait à une augmentation des frais de voyage mais que la combinaison des réunions de la Commission et du Groupe de travail conduirait à un gain d'une journée en ce qui concerne les services de conférence;

b) A décidé qu'au cas où la Commission ne serait pas autorisée à tenir des sessions annuelles, son président devrait procéder à des consultations avec le Bureau de la Commission et le Secrétariat pour déterminer les mesures entrant dans la compétence de la Commission qui pourraient, le cas échéant, être prises

aux fins des objectifs de la tenue d'une session annuelle de la Commission et pour prendre les mesures en question;

c) A souscrit à l'approbation, par le Groupe de travail (voir E/CN.3/1999/20, par. 35 b), des recommandations ci-après du Groupe spécial chargé d'examiner de nouvelles approches du fonctionnement de la Commission :

- i) Présenter à la Commission de statistique, pour examen, un programme de travail intégré de recherches sur le plan méthodologique visant à faire avancer la statistique;
- ii) Confier plus de responsabilités à l'actuel Bureau de la Commission (appuyé au besoin par d'autres organes dont le Président jugerait la participation utile);
- iii) Promouvoir la participation du maximum de pays aux travaux de la Commission et mettre en place un "forum électronique mondial";
- iv) Charpenter plus rigoureusement la documentation destinée aux réunions de la Commission;
- v) Envisager des modalités permettant aux principaux utilisateurs de statistiques sur le plan international de participer de plus près aux travaux;

d) A demandé à la Division de statistique de l'ONU de poursuivre ses efforts concernant la banque de données et la présentation intégrée des plans de travail touchant à la méthodologie des organisations internationales en matière de statistiques et a prié toutes les organisations de participer à ces travaux;

e) A prié la Division de statistique de l'ONU d'établir une liste annotée des normes statistiques déjà adoptées, destinée à accompagner la présentation intégrée;

f) A favorablement accueilli l'idée de réunir des "groupes d'experts virtuels" présentée par la Division de statistique de l'ONU, estimant que cette idée allait dans le même sens que les recommandations formulées par le Groupe de travail dans son rapport (voir E/CN.3/1999/23, par. 1 f) et 30 à 32 et appendice III), et a demandé à la Division de poursuivre ses efforts dans la direction indiquée par le Secrétariat [voir E/CN.3/1999/25, par. 7 d)];

g) A demandé à la Division de statistique de l'ONU de présenter à la Commission à sa prochaine session un rapport sur la suite donnée aux demandes contenues aux alinéas d), e) et f) du paragraphe 130;

h) A pris note avec satisfaction du bilan de la réunion du Groupe de Prague sur certains aspects des meilleures pratiques en matière de statistiques officielles et de la session de travail sur les meilleures pratiques en matière de statistiques (Singapour, 12-14 janvier 1999) qui y a fait suite et a

- i) approuvé l'idée de rédiger un document destiné à faciliter la compréhension, la diffusion et la mise en oeuvre des principes fondamentaux en matière de statistiques officielles;
- ii) approuvé l'établissement par la Division de statistique de l'ONU du cadre d'un site Web (avec moteur de recherche approprié) organisé autour du document susvisé qui servirait de système de référence en

matière de pratiques nationales; et iii) demandé à la Division de préparer une révision de son Manuel sur l'organisation des statistiques;

i) A approuvé la décision du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination d'inviter les pays à informer les organisations internationales des doubles emplois relevés par eux en matière de collecte des données statistiques;

j) A décidé que le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination serait, à sa vingtième session (à supposer que cette session ait lieu), composé des membres du Bureau de la Commission de statistique à sa trentième session, à savoir G. Charumbira (Botswana – Président); M. Cervera Flores (Mexique), V. Dinculescu (Roumanie), K. Wallman (États-Unis) (Vice-Présidents); et M. D. Asthana (Inde – Rapporteur); ainsi que des représentants des États membres de la Commission de statistique énumérés ci-dessous :

| | |
|--------------------|--------------------|
| Argentine | H. Montero |
| Australie | W. McLennan |
| Chine | Shao Zongming |
| Côte d'Ivoire | Guessan Bi Kouassi |
| Japon | M. Horie |
| République tchèque | E. Outrata |
| Royaume-Uni | T. Holt |

k) A approuvé l'ordre du jour de la vingtième session du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination, tel qu'il a été proposé par ce dernier à sa dix-neuvième session et modifié lors de la trentième session de la Commission, et prié le Secrétariat d'y mettre la dernière main;

l) A noté que le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination tiendrait sa vingtième session à New York du 29 février au 3 mars 2000 (à supposer que la Commission ne se réunisse pas en 2000).

Documents examinés au sujet de la coordination et de l'intégration
des programmes statistiques internationaux

131. À sa 497e séance, le 5 mars, la Commission a, sur la proposition du Président, pris note des documents énumérés au paragraphe 116 a) à g) ci-dessus (voir chap. I, sect. C, décision 30/101 de la Commission).

Chapitre X

SYSTÈME DE GESTION DES INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'ONU

132. La Commission a examiné le point 11 de son ordre du jour à sa 496e séance, le 4 mars. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le projet de normes relatives à la structure de données et aux métadonnées en vue des échanges et de la diffusion de données internationales établi par le Système de gestion des informations économiques et sociales de l'ONU (E/CN.3/1999/27).

Mesures prises par la Commission

133. La Commission a pris note du rapport susmentionné.

Chapitre XI

INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE DONT LA CRÉATION EST PROPOSÉE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

134. La Commission a examiné le point 12 de son ordre du jour à sa 496e séance, le 4 mars 1999. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'UNESCO sur le projet d'institut international de statistique (E/CN.3/1999/28).

135. À la 496e séance, le 4 mars, le représentant de l'UNESCO a fait une déclaration liminaire.

136. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

137. À la même séance, une déclaration a été faite par l'observateur du Canada.

Mesures prises par la Commission

138. La Commission :

a) S'es félicitée de la création de l'Institut de statistique de l'UNESCO;

b) A noté avec satisfaction que l'Institut avait un mandat étendu, privilégiant notamment des statistiques fiables, solides et à jour en rapport avec les politiques et orienté vers le développement des capacités statistiques et analytiques au niveau des pays;

c) A souligné que l'Institut devrait travailler en complète collaboration avec les institutions en place s'occupant de questions connexes et demandé à ces institutions de faire place à l'institut dans leurs dispositifs officieux et officiels de collaboration.

Chapitre XII

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES

139. La Commission a examiné le point 13 de son ordre du jour à sa 496e séance, le 4 mars 1999. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétariat contenant le programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001 (E/CN.3/1999/CRP.1 et Corr.1);

b) Note du Secrétariat contenant le plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour la période 1998-2001 (E/CN.3/1999/CRP.2);

c) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa trente-huitième session (A/53/16, première partie) (extrait pertinent);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/53/122 et Add.1) (extrait pertinent);

e) Document d'information sur le plan et le calendrier de mise en oeuvre des recommandations issues de l'évaluation approfondie des activités statistiques figurant dans le document E/AC.51/1997/2.

140. À la 496e séance, le 4 mars, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

141. À la même séance, le représentant du Pakistan a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

142. La Commission a pris note des rapports et approuvé le programme de travail et les priorités proposés par la Division de statistique de l'ONU, y compris le plan et le calendrier de mise en oeuvre des recommandations issues de l'évaluation approfondie des activités statistiques.

Chapitre XIII

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATES DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION

143. La Commission a examiné le point 14 de son ordre du jour à sa 497e séance, le 5 mars 1999. Elle était saisie d'une note du Secrétariat où figurait le projet d'ordre du jour provisoire de la trente et unième session (E/CN.3/1999/L.3).

144. À la même séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration et présenté une note officieuse contenant des modifications au document E/CN.3/1999/L.3.

Mesures prises par la Commission

145. La Commission :

a) A approuvé, sous réserve du réexamen par le Groupe de travail ou le Bureau, l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente et unième session, tels qu'ils avaient été modifiés (voir chap. premier, sect. B);

b) A recommandé que sa trente et unième session se tienne à New York du 29 février au 3 mars 2000 (si le Conseil économique et social approuve la tenue de sessions annuelles de la Commission) ou du 5 au 9 mars 2001 (si le Conseil économique et social n'approuve pas la tenue de sessions annuelles (voir chap. premier, sect. B)).

Chapitre XIV

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA TRENTIÈME SESSION

146. À la 497^e séance, le 5 mars 1999, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session.

147. À la même séance, la Commission a adopté les chapitres du projet de rapport sur les travaux de sa trentième session contenus dans les documents E/CN.3/1999/L.4 et Add.1 à 3, tels qu'ils avaient été révisés et modifiés oralement, et dans le document E/CN.3/1999/L.4/Add.4 (en version anglaise non corrigée uniquement), tel qu'il avait été révisé et modifié oralement.

148. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, de l'Australie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Islande, du Pakistan et de la Côte d'Ivoire.

149. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs du Nigéria, de la Grèce et du Canada.

150. Également à la même séance, la Commission a entendu des déclarations des observateurs de l'Organisation internationale du Travail et de la Banque mondiale.

151. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations de l'observateur du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

152. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

153. À la même séance, une déclaration a été faite par l'observateur du Comité de statistique de la CESAP.

154. Également à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.

Chapitre XV

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

155. La Commission de statistique a tenu sa trentième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er au 5 mars 1999. Elle a tenu huit séances (de la 490e à la 497e).

156. La session a été ouverte par le Président provisoire, M. Edvard Outrata (République tchèque).

157. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.

B. Participation

158. Ont participé à la session 24 États membres de la Commission, ainsi que des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. On trouvera une liste des participants à l'annexe I au présent rapport.

C. Élection du bureau

159. À sa 490e séance, le 1er mars, la Commission a élu par acclamation les membres du bureau ci-après :

Président : Guest Charumbira (Botswana)

Vice-Présidents : Miguel Cervera Flores (Mexique)
Victor Dinculescu (Roumanie)
Katherine Wallman (États-Unis d'Amérique)

Rapporteur : M. D. Asthana (Inde)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

160. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/CN.3/1999/1, tel qu'il avait été oralement révisé, qui était le suivant :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques économiques :
 - a) Comptabilité nationale;
 - b) Statistiques du commerce international;
 - c) Statistiques des services;
 - d) Statistiques des finances;

- e) Autres statistiques économiques.
4. Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations.
 5. Statistiques de l'environnement.
 6. Incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment.
 7. Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social, et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination.
 8. Classifications économiques et sociales internationales.
 9. Coopération technique.
 10. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux.
 11. Système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies.
 12. Institut international de statistique dont la création est proposée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
 13. Questions relatives au programme et questions connexes.
 14. Ordre du jour provisoire et dates de la trente et unième session de la Commission.
 15. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session.
161. Également à la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/1999/L.1).

E. Documentation

162. Les documents dont la Commission était saisie à sa trentième session sont énumérés à l'annexe II au présent rapport.

Annexe I

PARTICIPATION

Membres

| | |
|-----------------------|--|
| Allemagne | Günter Kopsch, Waltraud Moore, Roland Lindenthal, Helen Winter |
| Argentine | Héctor Eduardo Montero |
| Australie | W. McLennan, R. Edwards, B. Driscoll |
| Botswana | G. M. Charumbira, A. N. Majelantle |
| Bulgarie | A. Hadjiyski, V. Peeva, S. Basmadjiev |
| Chine | Shao Zongming, Fung Hing-Wang, Li Qiang, Feng Nailin |
| Colombie | Alfonso Valdivieso, Rene Verswyvel Villamizar |
| Côte d'Ivoire | Guessan Bi Kouassi, Gérard Chenais |
| États-Unis d'Amérique | K. Wallman, S. Evinger, J. Steven Landefeld, Rosemary Marcuss, Katrina Reut, Edward Sondik, Mary Anne Freedman, Carole Ann Ambler, Maryann Wagner |
| Fédération de Russie | Vladimir Sokolin, Andrey Kosarev, N. V. Tchulkov, A. A. Novikov, V. V. Erofeiev |
| Islande | Hallgrimur Snorrason |
| Inde | M. D. Asthana |
| Jamaïque | Valerie Nam, Annette McKenzie, David Prendegast |
| Japon | Masahiro Horie, Shuchi Watanabe, Osamu Tasaka, Hiroki Ohwaki, Makato Shimizu, Yosuke Tada, Kazunari Irie, Satoru Hagino |
| Mexique | Miguel Cervera Flores, Antonio Puig Escudero, Mauricio Escanero, Mario Palma Rojo, Arturo Ponce |
| Pakistan | Fazlullah Qureshi |
| Pays-Bas | A. P. J. Abrahamse, W. F. M. De Vries, R. P. M. Luttikhuizen, M. I. Cochius |
| Portugal | Tadeu Soares, Catulina Guerreiro, Lidia Barreiros |
| République tchèque | Edvard Outrata, Olga Bětiková |

| | |
|--|--|
| Roumanie | Victor Dinculescu, Radu Felician Halus, Ovidiu Ierulescu |
| Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord | Tim Holt, Jenny Church, Tony Williams, Roger Edmunds, Peter Gooderham, Ian Symons |
| Soudan | Mubarak Rahmtalla, Abdelmoneim Mohamed Luttfi |
| Togo | Nouridine Bouraima |
| Tunisie | Khélifa Ben Fekih |

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Bélarus, Canada, Cap Vert, Chili, Croatie, Cuba, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Kazakhstan, Lituanie, Maroc, Mongolie, Nigéria, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Singapour, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Zambie

État non Membre de l'ONU

Suisse

Entité ayant une mission permanente d'observation auprès de l'ONU

Palestine

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Conférence des statisticiens européens, Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, Comité de statistique de la CESAP, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Institutions spécialisées et organisations connexes

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale du commerce

Organisations intergouvernementales

Communauté d'États indépendants, Banque interaméricaine de développement, Office statistique des Communautés européennes, Observatoire économique et

statistique d'Afrique subsaharienne, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Ligue des États arabes, Organisation panaméricaine de la santé, Organisation mondiale des douanes.

Organisations non gouvernementales

Statut consultatif spécial :

Centro di Ricerca e Documentazione Febbraio 74
Institut international de statistique

Expert

Robert Israel

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE
À SA TRENTIÈME SESSION

| <u>Cote du document</u> | <u>Point de l'ordre du jour</u> | <u>Titre ou description</u> |
|-------------------------|---------------------------------|--|
| E/CN.3/1999/1 | 2 | Ordre du jour provisoire et annotations |
| E/CN.3/1999/2 | 3 a) | Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale |
| E/CN.3/1999/3 | 3 a) | Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des étapes de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 dans les États Membres |
| E/CN.3/1999/4 | 3 b) | Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international |
| E/CN.3/1999/4/Add.1 | 3 b) | Note du Secrétaire général sur l'additif : suivi des délibérations et conclusions de l'Équipe spéciale touchant la base de données relatives au commerce international des produits de base et la Classification centrale des produits |
| E/CN.3/1999/5 | 3 c) | Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services |
| E/CN.3/1999/6 | 3 d) | Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances |
| E/CN.3/1999/7 | 3 e) | Note du Secrétaire général transmettant les rapports des groupes-villes |
| E/CN.3/1999/7/Add.1 | 3 e) | Note du Secrétaire général transmettant un additif : note établie par le Bureau international du Travail sur le mandat et les modalités de fonctionnement du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix |
| E/CN.3/1999/8 | 3 e) | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du consultant sur l'évaluation du Programme de comparaison internationale |

| | | |
|---------------------|------|--|
| E/CN.3/1999/8/Add.1 | 3 e) | Note du Secrétaire général transmettant l'additif : observations de la Banque mondiale sur le rapport |
| E/CN.3/1999/9 | 4 | Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques et sociales et les statistiques des migrations |
| E/CN.3/1999/10 | 4 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur le projet de principes et recommandations concernant les statistiques de l'état civil |
| E/CN.3/1999/11 | 4 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales |
| E/CN.3/1999/12 | 5 | Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement |
| E/CN.3/1999/13 | 5 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres composé d'experts de la comptabilité environnementale |
| E/CN.3/1999/14 | 6 | Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement dans le système des Nations Unies |
| E/CN.3/1999/15 | 6 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté |
| E/CN.3/1999/16 | 8 | Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches économiques, Révision 3, et de la Classification centrale de produits, Version 1.0 |
| E/CN.3/1999/17 | 8 | Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales |
| E/CN.3/1999/18 | 8 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services |
| E/CN.3/1999/19 | 9 | Note du Secrétaire général transmettant un rapport sur des principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine |

des statistiques résultant des travaux de l'Atelier sur l'amélioration de la coopération technique dans le domaine des statistiques

| | | |
|----------------|----|---|
| E/CN.3/1999/20 | 10 | Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa dix-neuvième session |
| E/CN.3/1999/21 | 10 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les dispositions et décisions prises à sa trente et unième session |
| E/CN.3/1999/22 | 10 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trente-deuxième session |
| E/CN.3/1999/23 | 10 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du groupe spécial créé par la Commission de statistique pour examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de la Commission |
| E/CN.3/1999/24 | 10 | Rapport du Secrétaire général sur les diverses options possibles pour les réunions de la Commission de statistique et de son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination |
| E/CN.3/1999/25 | 10 | Rapport du Secrétaire général sur la présentation globale intégrée des programmes de travail des organisations internationales dans le domaine de la méthodologie statistique |
| E/CN.3/1999/26 | 10 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les meilleures pratiques en matière de statistiques officielles |
| E/CN.3/1999/27 | 11 | Rapport du Secrétaire général sur le projet de normes relatives à la structure de données et aux métadonnées en vue des échanges et de la diffusion de données internationales établies par le Système de gestion des informations économiques et sociales de l'ONU |

| | | |
|-------------------------------------|------|---|
| E/CN.3/1999/28 | 12 | Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le projet d'institut international de statistique |
| E/CN.3/1999/CRP.1 et Corr.1 | 13 | Note du Secrétariat contenant le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001 ainsi que des informations connexes |
| E/CN.3/1999/CRP.2 | 13 | Note du Secrétariat contenant le projet de plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour la période 1998-2001 |
| E/CN.3/1999/L.1 | 2 | Organisation des travaux de la session |
| E/CN.3/1999/L.2 | 2 | État de la documentation de la session |
| E/CN.3/1999/L.3 | 14 | Ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission |
| E/CN.3/1999/L.4 et Add.1 à 4 | 15 | Projet de rapport de la Commission |
| E/CN.3/1999/L.5 | 10 | Projet de résolution intitulé "Fonctionnement de la Commission de statistique", présenté par les pays suivants : Australie, Botswana, Canada, États-Unis d'Amérique, Inde, Islande, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Singapour |
| PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/84 | 3 a) | Projets relatifs aux classifications des dépenses par fonction |
| PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/19/ Rev.2 | 4 | Projet de principes et recommandations concernant les statistiques de l'état civil |
| A/53/16, première partie | 13 | Rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa trente-huitième session (extrait pertinent) |
| A/53/122 et Add.1 | 13 | Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997 (extrait pertinent) |

-

13

Document d'information sur le plan et le
calendrier de mise en oeuvre des
recommandations issues de l'évaluation
approfondie des activités statistiques
figurant dans le document E/AC.51/1997/2